



Concours vidéo

..... *Cuisine et (inter)dépendances*



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'UTILISATION DES IMAGES ENVOYÉES A L'OCCASION DU CONCOURS « Cuisine et (inter)dépendances » ORGANISÉ DANS LE CADRE DU PROJET EUROPÉEN « EAThink2015 Global Learning for Change in EYD2015 and Beyond: European Youth Engagement from School Gardens to Sustainable Food Systems”.

La présente décharge de responsabilité est composée de trois parties (A, B et C) qui sont :

- A. L'autorisation à utiliser le support (spot-vidéo) envoyé dans le cadre de la participation au concours.**
- B. L'autorisation d'utiliser l'image des mineurs présents dans la vidéo.**
- C. L'autorisation d'utiliser l'image des adultes présents dans la vidéo.**

L'autorisation doit être complétée et signée également par les personnes externes à la classe participante, dans le cas où elles seraient présentes sur les images, en utilisant le formulaire B (mineur) ou C (adulte), en fonction de l'âge de la personne concernée.

La signature des décharges de responsabilité, sections A + B OU C sont essentielles à la participation au concours.

A) DÉCHARGE POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL (vidéo, images, textes et documentation) SANS LA PRÉSENCE DE LA PERSONNE IDENTIFIÉE.

Je, soussigné.e _____ né.e à _____
Le _____, adresse _____
Désigné en tant que tuteur légal du mineur _____
Elève de la classe _____
Et de l'établissement _____
participant au concours « Cuisine et (inter)dépendances »

AUTORISE

le Réseau International Urgenci à utiliser et diffuser la vidéo/ l'enregistrement sonore (et sa transcription) pour tout usage, dans le cadre du projet EATHINK2015 et pour la réalisation d'expositions, d'événements ou de campagnes de communication sur l'alimentation et la citoyenneté mondiale.

Le matériel pourra être publié sous forme d'édition papier (pour la transcription), publié sous forme électronique (CD-rom, DVD, réseau numérique), publié sur le site Internet d'Urgenci (<http://urgenci.net/>) et sur le blog du projet EATHINK2015 (<http://eathink2015.org/fr/category/blog-fr/>), diffusé sur des chaînes de télévision locales et nationales, publié sur Youtube, publié sur la page Facebook générale du projet EATHINK2015 (<https://www.facebook.com/eathink2015/?fref=ts>), sur la page Facebook française du projet EATHINK2015 (<https://www.facebook.com/EAThink2015France/>) ainsi que sur la page Facebook du Réseau International Urgenci (<https://www.facebook.com/UrgenciCommunitySupportedAgricultureAroundTheWorld/?fref=ts>).

Dans le cadre de la législation française, le participant conserve ses droits moraux sur l'œuvre, c'est à dire le droit au respect de son nom et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible (art. L.121-1 du CPI).

Du seul fait de leur participation au concours, les participants garantissent le Réseau International Urgenci contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des vidéos présentées dans le cadre du concours, et en ce qui concerne le respect des droits de propriété intellectuelle, droits voisins et droits à l'image et tous les droits non encore connus à ce jour. En accordant mon consentement, je tiens par la présente, le Réseau International Urgenci et ses employés indemnes et à couvert de toute responsabilité et de toute obligation.

Je déclare également ne rien attendre du Réseau International Urgenci pour une telle utilisation et je suis d'accord pour que la vidéo soumise soit conservée dans les archives d'Urgenci.

Autorisation valable pour une durée de trois ans minimum.

Fait le (date) à (lieu) _____
Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

Le présent document n'autorise pas le Réseau International Urgenci à céder ou à concéder les droits d'auteur attachés aux oeuvres mentionnées ci-dessus.

Réf : Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

B) DECHARGE POUR L'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN MINEUR

Je, soussigné.e _____ né.e à _____

Le _____, adresse _____

Désigné en tant que tuteur légal du mineur _____

Elève de la classe _____

Et de l'établissement _____

exerçant pleinement et sans condition l'autorité parentale sur l'enfant, qui apparaît dans le matériel vidéo envoyé dans le cadre de la participation au concours « *Cuisine et (inter)dépendances* » .

AUTORISE

les ONG organisatrices du concours

- A reprendre et dupliquer les images du mineur présentes dans la vidéo en question et accepte la diffusion du contenu vidéo sur quelconque support médias actuellement en cours d'utilisation ou pouvant être créé par le futur. La vidéo pourra être publiée sous forme électronique (CD-rom, DVD, réseau numérique), publiée sur le site Internet d'Urgenci (<http://urgenci.net/>) et sur le blog du projet EATHINK2015 (<http://eathink2015.org/fr/category/blog-fr/>), diffusée sur des chaînes de télévision locales et nationales, publiée sur Youtube, publiée sur la page Facebook générale du projet EATHINK2015 (<https://www.facebook.com/eathink2015/?fref=ts>), sur la page Facebook française du projet EATHINK2015 (<https://www.facebook.com/EAThink2015France/>) ainsi que sur la page Facebook du Réseau International Urgenci (<https://www.facebook.com/UrgenciCommunitySupportedAgricultureAroundTheWorld/?fref=ts>). La vidéo pourra également être utilisée dans le cadre d'une exposition ou tout autre événement analogue.
- A diffuser au public tout ou partie des images en question, en utilisant tout moyen de diffusion à distance actuellement utilisé (exposition, télévision, Internet et autres moyens similaires) et pouvant être créé par le futur.

ACCORDE

aux ONG organisatrices du concours

- Le droit d'utiliser tout ou partie des images, même au milieu des programmes et/ ou des films de télévision (ou autres supports) dans lesquels ces dernières peuvent être contenues d'une quelconque manière, par tout moyen et à toutes fins, y compris, mais sans s'y limiter, ceux de la publicité et/ ou de la promotion. Je ne percevrai aucune retribution pour la diffusion du spot vidéo.

ACCEPTÉ

que les ONG organisatrices du concours

Ne peuvent être tenues responsables de la mauvaise utilisation de mes données personnelles ou photos par les utilisateurs ou autres tiers. Aucune réclamation ou dédommagement ne sont envisageables.

Fait le (date) à (lieu) _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

Le présent document n'autorise pas le Réseau International Urgenci à céder ou à concéder les droits d'auteur attachés aux oeuvres mentionnées ci-dessus.

Réf : Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

C) DECHARGE POUR L'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ADULTE

Je, soussigné / a _____ né / a dans _____
le _____, adresse _____

conscient que mon image apparaîtra dans les images/ le spot-vidéo et la documentation envoyée pour la participation au concours « *Cuisine et (inter)dépendances* ».

AUTORISE les ONG organisatrices du concours

- A reprendre et dupliquer mon image présente dans la vidéo en question et accepte la diffusion du contenu vidéo sur quelconque support média actuellement en cours d'utilisation ou pouvant être créé par le futur. La vidéo pourra être publiée sous forme électronique (CD-rom, DVD, réseau numérique), publiée sur le site Internet d'Urgenci (<http://urgenci.net/>) et sur le blog du projet EATHINK2015 (<http://eathink2015.org/fr/category/blog-fr/>), diffusée sur des chaînes de télévision locales et nationales, publiée sur Youtube, publiée sur la page Facebook générale du projet EATHINK2015 (<https://www.facebook.com/eathink2015/?fref=ts>), sur la page Facebook française du projet EATHINK2015 (<https://www.facebook.com/EAThink2015France/>) ainsi que sur la page Facebook du Réseau International Urgenci (<https://www.facebook.com/UrgenciCommunitySupportedAgricultureAroundTheWorld/?fref=ts>). La vidéo pourra également être utilisée dans le cadre d'une exposition ou tout autre événement analogue.
- A diffuser au public tout ou partie des images en question, en utilisant tout moyen de diffusion à distance actuellement utilisé (exposition, télévision, Internet et autres moyens similaires) ou pouvant être créé par le futur.

ACCORDE aux ONG organisatrices du concours

- Le droit d'utiliser tout ou partie des images, même au milieu des programmes et / ou des films de télévision (ou autres supports) dans lesquels ces dernières peuvent être contenues d'une quelconque manière, par tout moyen et à toutes fins, y compris, mais sans s'y limiter, ceux de la publicité et/ ou de la promotion. Je ne percevrai aucune retribution pour la diffusion du spot vidéo.

ACCEPTÉ que les ONG organisatrices du concours

Ne peuvent être tenues responsables de la mauvaise utilisation de mes données personnelles ou photos par les utilisateurs ou autres tiers. Aucune réclamation ou dédommagement ne sont envisageables.

Fait le (date) à (lieu) _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

Une initiative de



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Avec le soutien financier de



Le présent document n'autorise pas le Réseau International Urgenci à céder ou à concéder les droits d'auteur attachés aux oeuvres mentionnées ci-dessus.

Réf : Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés